



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 15 octobre 2024 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 11/10/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, FONGARLAND Jean-Jacques, FOUILLAT Christine, BOREL Anne-Marie, SUREDA Jennifer, PILON Denis, VIGNON Philippe.

Absents excusés : SERAILLE Loïc (procuration à SUREDA Jennifer), DUTEL Noémie, BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de séance : BONNET Philippe.

### **MPG / 07 2024 009**

### **Participation au grand Jeu Forez-Est**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du bureau communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est du 04 septembre 2024, validant le règlement du jeu de l'Opération « Le Grand Jeu Forez-Est, Mon Territoire, Mes Commerces »,

M Le Maire décline les objectifs de l'opération « Le Grand Jeu Forez-Est, Mon Territoire, Mes Commerces » initiée par la Communauté de communes de Forez-Est :

- initier un évènement identique et fédérateur dans les commerces de toutes les communes de Forez-Est,
- soutenir les associations de commerçants de Forez-Est en proposant une manifestation clé en main territoriale en complément de ce qu'elles organisent annuellement à leurs échelles respectives,
- valoriser le commerce local et le territoire Forez-Est auprès du grand public.

Cette animation est programmée du 7 au 13 octobre 2024 et permet à la clientèle de gagner différents lots en lien avec la vie du territoire. Il est précisé que le jeu implique 17 commerces de la commune de Panissières.

M Le Maire propose d'octroyer les lots suivants pour contribuer à cette organisation :

- 6 places de cinéma, coût unitaire de 6€, soit 36€.
- 6 abonnements d'1 an à la bibliothèque, coût unitaire de 10,30€, soit 61,80€
- 4 entrées pour le prochain Festival de l'Humour 2025, coût unitaire de 15€, soit 60€.
- 4 entrées pour le prochain Festival des Montagnes du matin 2025, coût unitaire de 17€, soit 68€.

Le montant total proposé pour l'acquisition des lots est de 225,80€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (20 pour) :**

- Approuve l'organisation et le règlement de l'opération « Le Grand Jeu Forez-Est, Mon Territoire, Mes Commerces » du 7 au 13 octobre 2024,
- Approuve l'acquisition des lots ci-avant décrits pour un montant total de 225,80 €.
- précise que les dépenses seront réalisées par factures mandatées à l'article 6238 du budget principal,

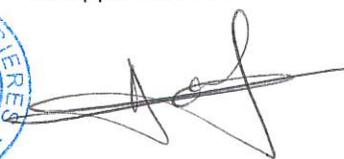
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.  
La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité

Le Maire  
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance  
Philippe BONNET



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 08 novembre 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative*